« Le roi de la religion [1], ayant appris que [les Ouigours] avaient accepté la vraie religion, loua fort leur respectueuse ○ ○ ○ ○ ○ [vertu], conduisant [2] des religieux et des religieuses [3], entra dans le royaume pour y répandre et y exalter [la religion] [4]. Ensuite la foule des disciples du *mou-*

pelle plutôt 心 *sin*, «cœur». Vient ensuite 之 *tche*, «de», «qui». Après *tche*, nous avons lu 在 人 *tsai-jen*, au lieu du 官 人 *kouan-jen* de Schlegel. Reproductions et estampage imposent notre lecture, qui était déjà celle de Devéria, et qu'adopte aussi le *Houo lin kin che lou*. La phrase signifiait sans doute que le pouvoir de transformation est dans le cœur de l'homme, puisqu'il a suffi de la volonté du *qaghan* pour métamorphoser ainsi son royaume.

(1) 法 王 *fa-wang*. C'était le chef suprême de la religion manichéenne; il résida longtemps à Babylone. Sur l'hésitation possible entre *fa-wang* et 法 主 *fa-tchou*, «chef de la Loi», cf. 1re partie, p. 581, n. 4. Voir en outre, pour *fa-tchou* comme titre de moine bouddhique, le 1er chapitre du 釋 氏 要 覽 *Che che yao lan* de 1024 (éd. japon. de 1885, fol. 4 v°); pour *fa-wang*, un emploi dans une inscription bouddhique du ve siècle publiée par Franke (*Eine chinesische Tempelinschrift aus Idikutšahri*, p. 57), et, comme titre donné aux grands lamas sous les Ming, le 菽 園 雜 記 *Chou yuan tsa ki* (éd. du *Cheou chan ko ts'ong chou*, chap. 4, fol. 6 v°-7 r°).

(2) Le caractère qui précède 領 *ling*, «conduire», n'est pas 願 *yuan*, comme l'a cru Schlegel, mais presque sûrement 德 *tö*, «vertu», qui fait peut-être partie du titre ou du nom d'un moine.

(3) 僧 尼 *seng-ni*; le manichéisme avait emprunté ces termes au bouddhisme. La venue de nonnes est particulièrement intéressante. La formule d'abjuration grecque mentionnait des «élues» à côté des «élus», et nous avons signalé dans le traité manichéen de Pékin une trace possible de la même division (cf. *supra*, 1re partie, p. 569, n. 2, et p. 585, n. 5). Mais ce passage-ci est le seul texte chinois formel qui vienne à l'appui du témoignage connu seulement jusqu'ici par une source du XIIIe siècle et selon lequel soixante-dix ou soixante-douze nonnes manichéennes furent mises à mort à Tch'ang-ngan lors de la proscription du manichéisme en 843 (cf. *infra*, texte n° XXXIV).

(4) Le premier caractère est douteux, car le raccord ne paraît pas très bien se faire entre les deux morceaux de l'inscription; c'est cependant 自 *tseu* qui nous semble, comme à Schlegel, la solution la plus probable. Quant au second caractère, il est aussi net sur les reproductions que sur l'estampage, et pour l'avoir lu 道 *tao*, il faut que Schlegel se soit livré à des combinaisons théoriques sans regarder le fac-similé; la véritable lecture, adoptée d'ailleurs dans le *Houo lin kin che lou*, est 後 *heou*, «ensuite»; il suffit pour s'en convaincre de comparer ce caractère au caractère 54 de la ligne XI, qui est bien lu *heou* par Schlegel. Si le mot précédent est bien *tseu*, l'expression *tseu-heou*, qui est